



Le 27 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LEXBASE ORGANISE UN PRIX DE LA « DOCTRINE PRATIQUE »

Le droit et la réalité entretiennent des rapports classiquement dialectiques. La réalité impose une intervention dans le domaine du droit, qui cherche alors à peser sur cette réalité, mais en même temps la réalité, notamment sous l'action des acteurs économiques et sociaux, s'adapte, soit pour se conformer à la règle de droit, soit pour lui échapper. Cette tension permanente constitue un défi de tous les instants pour le juriste qui, pour apporter une réponse construite à une situation réelle, doit mobiliser des outils qui ne sont pas toujours adaptés, soit qu'ils pèchent par excès de généralité, soit, au contraire, qu'ils soient trop précis, soit qu'ils ne répondent pas aux objectifs, ou aux contraintes, du secteur de l'activité dans lequel on les applique. C'est tout l'art du juriste que d'être capable de mobiliser les bons instruments, de les interpréter, de les coordonner, pour répondre aux attentes de la pratique.

Voici ce qu'on peut appeler la « doctrine pratique » qui correspond au savoir-faire des juristes.

Dans le cadre du développement de cette « doctrine pratique » au sein de nos éditions, Lexbase organise un concours en vue de décerner trois prix de « doctrine pratique » : un en droit social, un en droit privé et un en droit des affaires.

Chaque participant devra envoyer à l'adresse suivante (doctrinepratique@lexbase.fr), une fiche de présentation de sa formation et de son activité professionnelle, et une proposition de sujet qu'il souhaite traiter. Les sujets seront sélectionnés par un jury composé des membres de la Direction scientifique de Lexbase. Une fois son sujet validé, le participant devra remettre au plus tard le 30 octobre 2016 son article (entre 20 000 et 40 000 signes) soumis à l'appréciation de ce même jury.

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris
Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11

Les articles primés seront publiés au sein des éditions Lexbase et une communication et une diffusion spéciales leur seront réservées. Les primés recevront, chacun, en outre, une somme de 1 000 euros et un abonnement d'un an à l'intégralité des contenus de Lexbase.

A propos de LEXBASE

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations e-learning destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

Suivez les dernières actualités de LEXBASE sur Twitter et Facebook :



Contact Presse :
Fabien Girard de Barros

fgirard@lexbase.fr

01 44 79 93 01

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris
Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11